**Réalisation d'une étude en vue du renforcement de la contribution du secteur minier à la mobilisation des ressources internes en République de Guinée**

*Termes de référence - 01/10/2020*

## 1. Contexte et enjeux

La mobilisation et la sécurisation des ressources internes (recettes fiscales, recettes douanières et recettes non fiscales - hors dons et emprunts) constituent un enjeu crucial pour le développement économique et social de la Guinée. Seule une augmentation significative et durable de ces ressources permettra d'une part de financer les politiques publiques en faveur d'une croissance forte et plus inclusive et, d'autre part, de partager les fruits de la prospérité avec l'ensemble des Guinéens.

Créée par décret du Président de la République le 31 janvier 2019 et organisée par un arrêté du Premier Ministre du 26 février 2019, la Mission d'Appui à la Mobilisation des Ressources Internes (MAMRI) a pour rôle d'appuyer et d'accélérer la modernisation des administrations fiscales et autres régies financières publiques pour accroître rapidement et fortement la mobilisation des ressources internes.

Le secteur minier en Guinée est appelé à générer davantage de ressources internes, que ce soit directement au travers des recettes minières collectées ou indirectement au travers des retombées du développement économique et social sur le niveau global des ressources internes mobilisées.

La Guinée possède en effet plus d'un tiers des réserves mondiales de bauxite (environ 40 milliards de tonnes, d'une teneur supérieure à 40 %), les plus grands gisements de fer non encore exploités dans le monde (20 milliards de tonnes, d'une teneur supérieure à 60 %) et des réserves d'or et de diamants estimées respectivement à plus de 700 tonnes et 50 millions de carats.

Pourtant, et alors que les activités minières représentent 16 % du PIB en 2017, les recettes minières, pour ne considérer que celles-ci, ne représentent que 2,1 % du PIB cette même année. Et le rythme d'augmentation de ces recettes reste depuis 2015 deux fois moins rapide que celui de la valeur de la production du secteur minier.

Dans ce contexte, la MAMRI souhaite confier à un bureau d'études international la mission de réaliser une étude en vue de renforcer la contribution du secteur minier à la mobilisation des ressources internes en République de Guinée

## 2. Mission du bureau d'études

L'objectif assigné au bureau d'étude est de proposer au comité de pilotage de la MAMRI, présidé par M. le Premier Ministre, une cible, une stratégie et un plan d'actions pour que les activités minières deviennent en Guinée un vecteur privilégié du développement économique et social et un levier majeur pour accroître rapidement, significativement et dans la durée le niveau des ressources internes mobilisées, minières et non-minières.

Les étapes de la démarche et les livrables attendus du bureau d'études sont les suivants :

- étape 1 : un diagnostic approfondi de la contribution du secteur minier au développement économique et social et à la mobilisation des ressources internes en Guinée (livrable n° 1) ;

- étape 2 : une cible d'évolution précise et une stratégie de modernisation argumentée (livrable n° 2) et un plan d'actions détaillé (livrable n° 3) en vue d'accroître fortement et durablement le niveau de cette contribution.

Les travaux du bureau d'études devront couvrir dans toute son étendue et toute sa profondeur la problématique de l'amélioration durable de la contribution du secteur minier au développement de la Guinée et à la mobilisation des ressources internes. Ils devront notamment interroger :

- la politique minière, la fiscalité du secteur minier (code général des impôts, code minier de 2011 révisé en 2013, code des douanes), les incitations fiscales accordées par l'Etat aux compagnies minières (y compris le processus de négociation et de décision sur les conventions minières), le partage de la rente minière entre l'Etat et les compagnies, l'attractivité de la Guinée pour les investisseurs miniers ;
- la gouvernance publique du secteur minier et la redevabilité et la transparence dans la gestion du secteur et des projets miniers ainsi que les impacts directs, positifs et négatifs, des projets miniers sur les populations et les communautés locales (y compris l'aspect environnemental) ;
- la performance des diverses administrations et institutions impliquées dans la chaîne de mobilisation des recettes minières (Mines, Impôts, Douane notamment) ;
- la gestion des participations de l'Etat dans les compagnies minières.

L'étude devra s'appuyer sur des batteries de données quantitatives incontestables ainsi que sur de nombreuses analyses comparatives avec d'autres pays miniers en Afrique, de préférence de la sous-région.

Chaque livrable sera rédigé en format Word et donnera lieu à un document de présentation en format PowerPoint (20 diapositives maximum).

## 3. Modalités d'exécution des prestations

### 3.1 Fourniture des données et de la documentation techniques

Les données et documents techniques nationaux qui pourraient être utiles à la réalisation des prestations seront dans toute la mesure du possible centralisés par le Rapporteur de l'équipe technique permanente de la MAMRI puis communiqués par lui au prestataire, après la signature du contrat et avant le démarrage des prestations.

### 3.2 Organisation et suivi opérationnel des travaux

Le Rapporteur de l'équipe technique permanente de la MAMRI sera l'interlocuteur opérationnel du prestataire pendant toute la durée des travaux.

Chaque étape de la démarche fera l'objet d'une réunion de cadrage puis d'une réunion intermédiaire et enfin d'une réunion de bilan entre l'équipe d'intervention du bureau d'études, le Chef de la MAMRI, le Rapporteur de l'équipe technique permanente de la MAMRI et tout ou partie des directeurs constituant l'équipe technique permanente de la MAMRI. Selon les cas, ces réunions se tiendront en face à face ou à distance.

Le Rapporteur de l'équipe technique permanente de la MAMRI sera chargé de programmer les entretiens et les séances de travail prévus par la méthodologie de réalisation des travaux.

### 3.3 Lieux de réalisation des prestations

Les travaux seront réalisés par le bureau d'étude international à Conakry, en Guinée, ainsi que dans ses locaux. Il est attendu du bureau d'étude qu'il propose dans sa méthodologie et son calendrier d'intervention une ventilation des jours-hommes Guinée / back office qu'il entend mettre en œuvre pour les deux étapes de la démarche.

### 3.4 Délais d'exécution des prestations

La durée de réalisation de l'étape 1 et l'échéance de remise du livrable n°1 sont fixées à 60 jours calendaires à compter de la date officielle de lancement des travaux.

La durée de réalisation de l'étape 2 et l'échéance de remise des livrables n°2 et n°3 sont fixées à 60 jours calendaires après la validation du livrable n°1.

### 3.5 Modalités d'examen et de validation des livrables

Le Chef de l'équipe d'intervention du bureau d'études communiquera les livrables par voie électronique au Rapporteur de l'équipe technique permanente de la MAMRI, en version PDF et modifiable.

Les livrables seront examinés successivement par l'équipe technique permanente de la MAMRI puis par les membres du cadre de dialogue et de concertation prévu par le dispositif MAMRI et enfin par le comité de pilotage de la MAMRI. À chaque étape, il pourra être demandé au prestataire, le cas échéant, de compléter ou d'ajuster le contenu des documents proposés.

### 3.6 Budget

Le nombre de jours d'intervention est estimé à 150 :

- 70 jours-hommes pour l'étape 1 ;
- 80 jours-hommes pour l'étape 2.

## 4. Compétences attendues du bureau d'études

### 4.1 Références du bureau d'études

Le cabinet doit avoir une expertise avérée au plan international pour les problématiques se rapportant au secteur minier et à la mobilisation / sécurisation des ressources internes et recettes minières.

Il devra présenter dans sa proposition de solides références prouvées par la production d'attestations de bonne exécution des prestations, signées par les responsables des institutions bénéficiaires.

En outre, le bureau d'études devra joindre à sa candidature une liste de contacts dans les institutions bénéficiaires, avec indication de leur fonction, de leurs coordonnées téléphoniques et de leur adresse de messagerie électronique.

### 4.2 Profil des membres de l'équipe d'intervention

L'équipe d'intervention proposée par le bureau d'études sera pluridisciplinaire et intègrera a minima les profils suivants :

- 1 chef d'équipe diplômé bac + 5 en finances publiques, justifiant de 20 ans d'expérience professionnelle dans des démarches de mobilisation des ressources internes et recettes minières dans les pays d'Afrique subsaharienne ;
- 1 expert diplômé bac + 5 en fiscalité et droit minier, justifiant de 15 ans d'expérience au minimum dans la modernisation de la fiscalité minière et les négociations de conventions entre Etats et compagnies minières en Afrique subsaharienne ;
- 1 économiste spécialiste de la contribution du secteur minier au PIB et au développement économique, social et environnemental dans les pays miniers d'Afrique subsaharienne ;
- 1 expert en conduite du changement spécialiste des actions de modernisation administrative et de renforcement des capacités des administrations financières en Afrique subsaharienne.

Tous les intervenants devront en outre justifier d'excellentes capacités de :

- analyse et synthèse ;
- maîtrise des outils bureautiques et de traitement des données ;
- communication à l'écrit et à l'oral en français.

Une expérience professionnelle des membres de l'équipe dans un pays d'Afrique de l'Ouest serait un plus.

La langue de travail est le français.

Dans sa proposition, le bureau d'études présentera le curriculum vitae de chaque intervenant et précisera le nombre de jours de travail qui lui serait affecté pour chacune des étapes de l'étude.

## 5. Modalités de réponse et critères de jugement des offres

L'offre technique devra être rédigée en format Word.

Les offres techniques et financières devront être rédigées en français.

Les offres techniques et financières devront être communiquées par courrier DHL (un pli contenant deux enveloppes cachetées, l'une pour l'offre technique, l'autre pour l'offre financière) à l'adresse suivante :

*M. Ansoumane CAMARA Conseiller Spécial du Premier Ministre Economie, Finances & Budget - Primature - Palais de la Colombe, Boulevard du commerce, Boulbinet - Kaloum KA 007 - BP 5141, Conakry - République de Guinée.*

La date limite pour la réception des offres est fixée au vendredi 6 novembre 2020, à 12 heures GMT.

Les offres seront analysées et notées au regard des critères de jugement pondérés suivants :

| *Critères* | *Pondération* |
|---|---|
| 1-Prix des prestations | 30 % |
| 2-Valeur technique | 70 % (notée sur 100 points au regard des sous-critères détaillés ci-dessous) |

Notation pour le critère prix :

La note maximum sera attribuée au candidat présentant la proposition financière la moins chère.

Notation pour le critère valeur technique :

| *Sous-critères détaillés* | *Notes maxi* |
|---|---|
| 1. Compréhension du contexte et des enjeux | 10 |
| 2. Pertinence de la méthodologie proposée | 30 |
| 3. Nombre de missions similaires réalisées à l'international | 25 |
| 4. Qualification de l'équipe d'intervention proposée | 35 |
| **Total** | **100** |

Il est prévu que l'étude soit réalisée au cours de la période février - juin 2021.